DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2024-019

Nombre de Conseillers :
- **En exercice : 23**
- **Présents : 15**
- **Votants : 18**

Date de convocation du Conseil Municipal : 1er mars 2024.
L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MAY Abdelkrim – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – Mme GALLO Anne – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : M. LAMY Bernard à M. BONNEAU Michel – Mme CASTANO Adeline à Mme ALAIN Lucette – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSÉS : M. DJEDDOU Rabah – Mme MONTEIRO Maria.

ABSENTS : – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CANTIER Nadège.

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – ANNEE 2024

Madame Jocelyne BERESINA, Conseillère Municipale déléguée expose au Conseil Municipal que la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Départements la gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Il s'inscrit dans le cadre du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant, ou à s'y maintenir, alors qu'ils éprouvent des difficultés particulières.

Le Département de Saône-et-Loire nous a sollicité par courrier afin de participer à ce fonds.

Son montant est à 0,35€ par habitant et prend en compte le nombre d'habitants actualisé au 1er janvier 2024. La Ville de Torcy comptant 2 849 habitants au 1er janvier 2024, la participation au FSL s'élève donc à **997,15 €.**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la proposition de contribution à verser au Département de Saône-et-Loire ;
Entendu le rapport de Madame Jocelyne BERESINA, Conseillère Municipale déléguée ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

- **DÉCIDE**, pour l'exercice 2024, la participation de la Ville de Torcy, pour le montant précité, soit **997,15 €**, au DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE, au titre du Fonds de Solidarité Logement ;
- **ACCEPTE** par conséquent de verser cette somme, qui sera imputée à l'article 6281 – Concours divers, figurant en section de fonctionnement du budget principal de la collectivité ;

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

M. Philippe PIGEAU

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-Préfecture
le 12 MARS 2024
et publié, affiché ou notifié le 12 MARS 2024
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210